

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le premier octobre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absentes et avaient donné procuration :

Mme LOZET Christel, Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2020_071 DU 01/10/2020

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2020

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif voté en date du 05 février 2020 ;

VU le budget supplémentaire voté en date du 2 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que des ajustements de crédits sont apparus nécessaires entre chapitres budgétaires et que l'équilibre budgétaire doit être assuré ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Le budget primitif pour 2020 ayant été voté le 5 février 2020 et le budget supplémentaire le 2 juillet 2020, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte les ajustements suivants :

- Versement du deuxième tiers de l'augmentation de Capital de la SEM Logement ORYON (délibération N°2019-2 du 07/02/2019) pour 4 600 € ;

- Evolution du programme informatique en gestion financière et acquisition de PC portables pour 40 000 € en AP/CP, ce qui porte l'opération à 140 000 € pour 2020(opération 1003) ;

- Préciser que les crédits inscrits au budget primitif 2020 de 20 000 € hors AP/CP pour la médiathèque seront gérés sous forme d'AP/CP, ce qui porte l'opération à 60 000 € pour l'année 2020(opération 26) ;

- Remise à niveau éclairage public pour 40 000 € (opération 102) ;

-Et au transférer des crédits d'investissements non utilisés pour 84 600 €.

En section de fonctionnement, il convient également de procéder aux ajustements suivantes :

- Augmentation des crédits du FPIC pour 20 000 €, suite à une régularisation 2019 par le transfert des crédits inscrits pour les carburants non utilisés ;
- Le virement des crédits inscrits au BP du produit de la taxe d'habitation en compensation suite à la réforme de la TH pour 8 680 466 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n°1, comme suit :

BUDGET COMMUNALE - DM1		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
ADM 271	Titres immobilisés ORYON						4 600.00 €		
INF 2183 1003	Matériel informatique						40 000.00 €		
STM 204172 102	Subvention équipement éclairage						40 000.00 €		
STM 2313 18	Travaux bâtiments STMX					-10 000.00 €			
STM 2313 44	Travaux bâtiments tennis Parc des Sports					-26 000.00 €			
STM 2313 432	Travaux accessibilité					-10 000.00 €			
STM 2313 4000	Travaux bâtiments Club Sages					-15 000.00 €			
STM 2315 802	Travaux voirie					-23 600.00 €			
FIN 739223	FPIC		20 000.00 €						
ENE 60622	Carburants		-20 000.00 €						
FIN 73111	Taxes foncières et taxes habitation				-8 680 466.00 €				
FIN 74835	Etat compensation taxes habitation				8 680 466.00 €				
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-84 600.00 €	84 600.00 €	0.00 €	0.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		0.00 €		0.00 €		0.00 €		0.00 €	

- **DÉCIDE** d'inscrire les 40 000 € de l'opération 1003 Matériel informatique en AP/CP et de gérer les 20 000 € de L'opération 26 Médiathèque déjà inscrits au budget primitif en AP/CP.
- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le deux octobre deux mille vingt.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
 COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
 SOUS-PRÉFECTURE,

LE
 ET DE LA PUBLICATION,
 LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.